



Modalités de construction de la stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de *Varroa destructor* pour les prochaines années

Comité d'experts apicole du CNOPSAV, Paris, 24/10/2018

Rappel :

Varroa destructor est un danger sanitaire de deuxième catégorie (arrêté du 29 juillet 2013)

→ L'élaboration d'une stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de ce parasite est de la responsabilité de la filière apicole

Le « groupe projet *Varroa* »

Comité d'experts apicole du CNOPSAV du 26 octobre 2017 : mise en place d'un groupe de réflexion technique appelé « groupe projet *Varroa* »

→ Animé par GDS France

→ Mandat du groupe : 'Mener un travail de réflexion technique ayant pour objectif d'identifier les évolutions réglementaires possibles au service de la stratégie permettant de répondre à l'objectif de réduire le nombre de colonies présentant des niveaux d'infestations critiques vis-à-vis de *Varroa*'

→ Composé d'experts intuitu-personae issus de : ADA France, ANSES, FNOSAD, GDS France, INRA, ITSAP, SNGTV, UNAF et DGAI

→ Les travaux du groupe sont présentés à l'occasion de chaque réunion du comité d'experts apicole du CNOPSAV